

**COMMUNE de BONNENCONTRE
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 SEPTEMBRE 2025**

Le neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 août 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François PERRIN, Maire.

Étaient présents : MM. François PERRIN, Éric BERGÉ, Patrick BUGGIO, Mme Laurence JACOTOT, MM. Philippe BLOIS, Marie-Sébastien RETEL et Mme Florence COUVEZ-SZWALKO.

Étaient excusés : M. Thibault MADELINE a donné pouvoir à M. Patrick BUGGIO, Mme Raja MASSON a donné pouvoir à M. Philippe BLOIS et M. Bastien MENIGOZ.

CONVENTION d'ACCUEIL des ANIMAUX ERRANTS - REFUGE de JOUVENCE

Il est rappelé qu'il est obligatoire, pour chaque commune, de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et des chats trouvés errants ou en divagation.

Le Conseil Municipal accepte le projet de convention d'accueil des animaux errants avec la Société Protectrice des Animaux « Refuge de Jouvence » à Messigny-et-Vantoux, avec une indemnité annuelle de 0.50 € par habitant, à compter du 1^{er} janvier 2026.

CLASSEMENT PARCELLE ZA 273 dans le DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide de classer dans le domaine public la parcelle ZA 273, d'une superficie de 30 m² suite à l'échange avec la parcelle ZA 271 le 3 juin 2025.

CERTIFICATION de la GESTION DURABLE de la FORêt COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, son adhésion au processus de certification PEFC pour la forêt communale.

APPROBATION de L'ADHÉSION du SYNDICAT des EAUX SEURRE VAL de SAÔNE au SYNDICAT MIXTE de la BOUCLE des MAILLYS

Considérant les problèmes de qualité ou de quantité rencontrés ou pouvant être rencontrés sur le long terme ; la nécessité pour le Syndicat des Eaux Seurre Val de Saône d'anticiper l'avenir ; l'enjeu primordial que constitue le projet d'adduction d'eau de la Boucle des Maillys sur le territoire ; l'intérêt de mutualiser les moyens et les compétences pour sécuriser l'approvisionnement à long terme en eau potable sur le territoire concerné ;

Considérant la liste des membres constitutifs du futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys :

- La Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val de Saône (CCAPVS),
- Le Syndicat de Clénay - Saint Julien,
- Le Syndicat des eaux de Varois et Chaignot, et Orgeux,
- Le Syndicat Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU),
- Le SIAEP Seurre Val de Saône,
- Le SIAEP de Brazey-en-Plaine,
- La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Le Conseil Municipal, approuve l'adhésion du syndicat des Eaux Seurre Val de Saône au futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys à sa création

ADMISSION en non-valeur

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur une créance irrécouvrable pour une participation scolaire au R.P.I., d'une somme de 22.24 €.

DÉCISION MODIFICATIVE n° 2

Le Conseil Municipal décide d'effectuer une décision modificative afin de régulariser, en section d'investissement et de fonctionnement, les dépôts et cautionnements reçus pour les terrains en bord de Saône et les logements communaux, pour un montant total de 955.00 €.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

La ville de Seurre a effectué le transport d'un animal à la fourrière, pendant la période estivale, pour le compte de la Commune de Bonnencontre, au vu de la convention les liant avec la Société Protectrice des Animaux.

Le Conseil Municipal décide de rembourser la facture d'un montant de 40.00 € en versant une subvention exceptionnelle au CCAS de la ville de Seurre.

CAUTIONS - INTÉGRATION COMPTABLE

Suite à la mise en place de la M57, depuis le 1^{er} janvier 2025, sur le budget communal, il est nécessaire de reprendre nominativement et en détail chaque caution.

Au vu des recherches effectuées dans les archives de la régie de recettes des terrains loués en bord de Saône et des logements communaux, les sommes de plusieurs cautions ne peuvent être justifiées par manque total d'information et ne peuvent donc être conservées en l'état.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les dites cautions pour un montant total de 1 520.00 €.

Informations et questions diverses

- Il est fait part de la vente de bois pars les services de l'Office National des Forêts pour un total de 10 510.00 €.

- Il est proposé de procéder au remplacement de la porte et de la fenêtre de l'ancienne bascule. Un accord est donné et une demande de devis sera réalisée auprès de plusieurs établissements.

- Plusieurs petits travaux de peinture et de rangement sont à réaliser sur le patrimoine communal et au vu de l'absence de l'agent communal depuis quelques mois, il est demandé aux conseillers un peu d'aide et de temps pour y remédier. Une organisation se mettra en place prochainement.

- Mme Laurence JACOTOT donne un compte-rendu des locations de terrain en bord de Saône durant la saison 2025.

- M. Éric BERGÉ présente le spectacle retenu pour l'arbre de Noël qui se déroulera à la salle des fêtes le 07 décembre prochain.

- L'organisation des colis des aînés, pour la fin d'année, est validée. Il est rappelé que l'âge des ayants droits est fixé à 65 ans.

- Il est indiqué que l'inauguration officielle du « Terrain multisports » avec les partenaires publics est à l'étude et dans l'attente des calendriers de ces derniers.

La séance a été levée à 21 heures et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,
François PERRIN

